Le dispositif PPCR - Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations - s'applique pour la catégorie C sur la période 2017/2020 avec la mise en oeuvre :

- des revalorisations indiciaires qui s'étaleront jusqu'en 2020 et du transfert « prime-point» en 2017 ;
- de la nouvelle carrière C au 1er janvier 2017.

Pour la CGT, PPCR ne conduit ni à la revalorisation indiciaire attendue par les personnels, ni à une véritable refonte des carrières au 1er janvier 2017.

Beaucoup de questions se posent, voire d'inquiétudes sur l'incidence des nouvelles grilles dans le déroulement de carrière. La CGT Finances Publiques vous aide à y répondre avec :

- un 4 pages "les effets de PPCR en 2017"
- un guide présentant les mesures sur la période 2016-2020

fichiers:

Télécharger carriere_c_au_1er_janvier_2017.pdf (790.58 Ko)

Télécharger guide_carriere_c_ppcr.pdf (243.65 Ko)

Public: PPCR

Leave this field blank